



Plastiques. Les offensives contre le pétrole et le gaz s'accroissent. Qu'il s'agisse d'interventions lors des assemblées générales des sociétés pétro-gazières à travers des *proxy fights*, ou de prises de position d'institutions incontestées comme l'Agence internationale de l'énergie (AIE) qui, dans son nouveau [rapport](#), appelle à renoncer à tout nouveau projet fossile. Une demande exprimée depuis une dizaine d'années par des ONG comme [350.org](#). Mais cette tendance s'accompagne actuellement par une bonne santé du secteur de la pétrochimie qui bénéficie d'une explosion de la demande de polymères. Or, cette matière première est à l'origine d'un véritable fléau. En effet, les plastiques à usage unique inondent sans contrôle les pays émergents, se déversent sur les terres et dans les océans. C'est pourquoi, les actions se multiplient aussi sur ce terrain en interpellant, non seulement les producteurs, mais aussi les banques et les gérants d'actifs.

CONTEXTES

Législations : droits sociaux, Espagne, restauration

En Espagne, les livreurs de repas sont désormais considérés comme des salariés

Le 11 mai 2021, le gouvernement espagnol a signé le décret qui oblige les entreprises de livraison de repas installées en Espagne à accorder le **statut de salarié à leurs coursiers** (loi Rider). Les sociétés concernées ont 90 jours pour se conformer aux nouvelles règles. Selon les calculs du ministère du Travail espagnol, ce sont près de 17 000 coursiers actuellement sans contrat de travail qui seraient concernés. Les firmes du secteur critiquent la mesure. Pour Adigital, l'association qui représente les entreprises de l'économie digitale en Espagne, ce décret est un coup dur pour l'avenir de l'économie numérique dans le pays.

Quoi qu'il en soit, **la plupart des entreprises de livraison ont déjà commencé à se préparer au changement réglementaire** pour construire de nouveaux modèles économiques qui leur permettront de rester rentables. La filiale espagnole de l'entreprise néerlandaise Just Eat Takeaway a embauché en direct une partie de ses coursiers et couvre les pics de demande avec des salariés d'entreprises de transport. D'autres, comme la start-up espagnole Glovo, ont choisi d'engager du personnel par le biais d'agences de travail temporaire. Il s'agit de **la première loi qui régle le secteur des plates-formes numériques en Europe**. De son côté, le 24 février, la Commission européenne a ouvert une période de consultation publique sur les règles potentielles qui pourraient s'appliquer à l'échelle de l'Union.

Etudes : sécurité alimentaire. Une [étude](#) de l'Institut de recherche sur les politiques alimentaires (IFPRI), du service de recherche du département de l'Agriculture des États-Unis (USDA) et de l'Institut de recherche RTI International, publiée le 20 mai 2021 dans *The American Journal of Clinical Nutrition*, tire un constat alarmant. **La sous-nutrition et la malnutrition invisible** (carences en micronutriments) dans le monde vont faire progresser le nombre d'années perdues en raison de la mortalité prématurée, de la maladie ou du handicap. Cette augmentation sera de 10 millions d'années entre 2010 et 2030 et de 30 millions entre 2010 et 2050, soit un total de **plus de 190 millions d'années perdues en 2050**. Si l'on tient compte du changement climatique, qui va compliquer l'accès aux ressources, ce nombre d'années perdues devrait augmenter de 10 % supplémentaires.

Enquêtes : pollution, Turquie, distribution

Les déchets en plastique européens sont exportés sans aucune précaution en Turquie

Lorsqu'en 2017, la Chine a décidé de réduire, voire de supprimer les importations de plusieurs catégories de déchets, et que d'autres pays de la région lui ont emboîté le pas, ce sont **plus de 7 millions de tonnes de déchets en plastique qui ont dû trouver d'autres destinations afin d'être recyclés**. En effet, les pays occidentaux n'étaient pas prêts à traiter sur leur territoire de telles quantités de matériaux. Ils ne le sont d'ailleurs toujours pas, si l'on en croit une [enquête](#) réalisée en mars et publiée le 17 mai par l'association Greenpeace UK.

Selon cette organisation, **la Turquie est devenue le principal destinataire des déchets plastiques britanniques**. Les exportations du Royaume-Uni vers ce pays sont passées de 12 000 tonnes en 2016 à 209 642 tonnes en 2020 (soit environ 30 % des exportations de déchets plastiques du pays). L'investigation menée par Greenpeace en Turquie a montré que ces déchets étaient tout simplement jetés, incinérés sans précautions, entassés dans d'immenses décharges à ciel ouvert ou abandonnés dans les rivières et la mer. L'ONG a examiné 10 sites autour de la ville d'Adana, dans le sud de la Turquie. Elle a trouvé des emballages en plastique denseignes de la grande distribution comme Tesco, Asda, Co-op, Aldi, Sainsbury's, Lidl et Marks & Spencer. Plusieurs mentions relevées sur les emballages montraient qu'ils avaient été récemment importés.

Parmi les autres pays européens fortement exportateurs de déchets en plastique vers la Turquie, on peut citer l'Italie, la Belgique, l'Allemagne et la France. Devant le [tollé](#) que cette situation a provoqué au sein de l'opinion internationale, **le gouvernement turc a, semble-t-il, décidé de réagir**. Une notice déposée par le ministère du Commerce dans le journal officiel du 18 mai a indiqué que les polymères étaient désormais retirés de la liste des déchets autorisés à être importés en Turquie. Les exportateurs devront se tourner vers d'autres destinations bon marché, comme la Pologne, la Malaisie ou le Ghana, à moins que les « producteurs » de déchets n'acceptent de participer financièrement et plus activement à la consolidation de filières de recyclage saines.

Opinion : égalité, États-Unis

Les Américains veulent que les entreprises s'impliquent pour plus de justice sociale

L'année 2020 restera peut-être dans l'Histoire comme un moment déterminant pour la justice sociale dans les entreprises américaines. D'ores et déjà, de nombreuses déclarations ont émergé chez les dirigeants d'entreprises sur ce thème pour exprimer un **besoin de changement**. Mais des réactions ont également vu le jour, y compris parmi les salariés de ces groupes et les investisseurs financiers, pour réclamer un alignement des actes sur les paroles.

Le cabinet étatsunien de conseil en communication Porter Novelli vient de publier une étude baptisée [Business & Social Justice](#). Cette enquête examine la manière dont le public américain perçoit l'attitude et la responsabilité des entreprises sur les questions de justice sociale. Pour 59 % des personnes interrogées, il n'est plus acceptable pour les entreprises de se taire sur les problématiques de justice sociale. Par ailleurs, six Américains sur dix déclarent leur optimisme quant au fait qu'un vrai changement pourra être observé en matière de justice sociale dès lors que les entreprises commenceront à s'attaquer à ce problème. L'enquête révèle aussi que 43 % des Américains reconsidèrent leur emploi

actuel parce qu'ils estiment que leur firme n'est pas suffisamment impliquée pour résoudre les problèmes de justice sociale en externe.

ENGAGEMENT

Associations : climat, Royaume-Uni, Hong Kong, banques

HSBC va se retirer du charbon mais pas tout de suite et pas complètement

Le 11 mars, la banque sino-britannique HSBC a annoncé que, le 28 mai prochain, elle proposerait au vote de ses actionnaires un [projet de résolution](#) sur ses engagements envers la lutte contre le changement climatique. Dans cette résolution, **la banque s'engage** à publier et à mettre en œuvre une politique visant à éliminer progressivement le financement des centrales alimentées au charbon ainsi que les mines de charbon thermique au sein de l'Union européenne et de l'OCDE d'ici 2030, et d'ici 2040 dans les autres régions du monde. Cette démarche a été saluée par des organisations telles que l'association britannique d'actionnariat engagé ShareAction qui avait déposé un [projet de résolution externe](#) à l'ordre du jour de l'assemblée de HSBC, mais qui l'a retiré à la suite de l'annonce faite par le groupe.

L'initiative prise par HSBC est importante car, si de plus en plus de banques prennent des engagements pour renoncer petit à petit au charbon, celles qui ont des activités significatives en Asie sont, et de loin, les moins entreprenantes sur cette question. **Une autre organisation a cependant décelé une faille dans l'engagement de HSBC.** La branche de gestion d'actifs de la banque n'est, en effet, pas incluse dans l'engagement. Or, celle-ci détient des participations dans des groupes qui prévoient de construire 73 centrales à charbon dans 11 pays d'Afrique et d'Asie. La capacité potentielle de ces centrales est estimée à 99 gigawatts, soit la puissance nécessaire pour alimenter en électricité au moins quatre fois le secteur résidentiel en France. Dans son [analyse](#), le Center for Research on Energy and Clean Air (CREA) souligne également que ces centrales pourraient occasionner environ 18 700 décès par an à cause de la pollution de l'air, sans compter les admissions d'urgence à l'hôpital, les naissances prématurées et l'absentéisme au travail.

Investisseurs : GES, Europe, hydrocarbures

En Europe, les investisseurs s'affrontent lors des assemblées générales des entreprises pétrolières

En amont de l'assemblée générale de BP qui s'est tenue le 12 mai 2021, un mouvement d'actionnaires coordonné par l'association Follow This avait déposé un **projet de résolution** à l'ordre du jour du groupe pétro-gazier ([IE n° 345](#)). Ces actionnaires demandaient à BP de réaliser un nouveau rapport sur sa stratégie et ses politiques sous-jacentes pour atteindre des objectifs conformes à l'accord de Paris. La direction du groupe pétrolier avait recommandé de voter contre la résolution. Cette initiative avait aussi mis en évidence les **divergences de vues au sein de la communauté financière** quant à la stratégie de dialogue actionnarial à adopter vis-à-vis de l'approche climatique du groupe. En effet, plusieurs grands gestionnaires d'actifs, réunis au sein du Climate Action 100+ (CA100+), avaient préalablement annoncé qu'ils voteraient contre ce projet de résolution externe. A l'issue du scrutin, **la résolution « dissidente » a finalement recueilli 20,65 % des suffrages** (soit une capitalisation de 7,4 milliards de livres sterling) contre 8,4 % en 2019. Le score obtenu par les investisseurs insatisfaits par la nouvelle stratégie de BP est donc loin d'être négligeable et pourrait inciter le groupe à réexaminer ses engagements.

Follow This avait également organisé le dépôt d'un [projet de résolution](#) à l'ordre du jour de l'assemblée générale du **groupe anglo-néerlandais Shell** qui s'est tenue le 18 mai. Le contexte était cependant un

peu différent puisque le conseil d'administration de l'entreprise avait lui-même proposé un projet de résolution au suffrage de ses actionnaires sur sa [stratégie de transition](#). Le vote était à titre consultatif. Dans ce projet, Shell prévoyait de réduire « l'intensité carbone » de l'énergie qu'il produit de 20 % d'ici 2030 et de 45 % en 2035, ainsi qu'une réduction, en absolu, de ses émissions de 100 % d'ici 2050. Mais de son côté, Follow This estimait que les émissions absolues de Shell ne pourraient pas baisser de plus de 10 % au cours des dix prochaines années. Cela laisse trop d'incertitudes pour les deux dernières décennies.

Le « match » opposait donc une résolution officielle à une résolution alternative. **Cette dernière a obtenu 30,47 % de votes favorables**. La résolution présentée par le conseil a recueilli 88,74 % des voix. Bien qu'elle ait été minoritaire, la bonne performance de la résolution déposée par les actionnaires va inciter la direction de Shell à chercher « à *comprendre pleinement la raison pour laquelle les actionnaires ont voté comme ils l'ont fait, en particulier ceux qui ont voté à la fois 'pour' la stratégie de Shell et 'pour' la résolution des actionnaires* » et à en rendre officiellement compte aux investisseurs dans les six mois.

Le conseil d'administration de Total va également [interroger à titre consultatif](#) les actionnaires du groupe au sujet de « *l'ambition de la société en matière de développement durable et de transition énergétique vers la neutralité carbone et ses objectifs en la matière à horizon 2030* ». Contrairement à 2020, **il n'y aura pas, cette année, de projet de résolution déposé par des actionnaires**. L'année dernière, la société avait souligné que « *la résolution proposée [portait] atteinte aux prérogatives du conseil d'administration et [conduisait] à une immixtion de l'assemblée générale dans la sphère de compétences du conseil d'administration* » (IE n° 323). L'argument était très discutable d'un point de vue juridique. Mais les procédures et le droit français accordent une très grande latitude aux conseils d'administration pour rejeter les projets de résolution émanant d'actionnaires. Quoi qu'il en soit, la proportion des actionnaires qui voteront favorablement à la quatorzième résolution sera un bon indicateur de leur adhésion – à court terme – au plan de Total.

Associations : pollution, chimie, banques, finance

Les industriels et la finance sont impliqués dans la prolifération des plastiques à usage unique

D'après une [étude](#) publiée le 18 mai par l'organisation philanthropique australienne Monderoo, **la production de plastiques à usage unique devrait augmenter** de 30 % au cours des cinq prochaines années, contribuant ainsi un peu plus au réchauffement climatique et à la pollution des océans. Toujours selon le rapport, en 2019, 130 millions de tonnes de plastiques à usage unique ont été rejetées dans le monde : 35 % ont été incinérées, 31 % mises en décharge et 19 % déversées directement dans la nature (terre, océans). Le rapport, élaboré en partenariat avec le cabinet de conseil en énergie Wood Mackenzie, accompagne la publication d'un nouvel indice, le Plastic Waste Makers Index.

Cet indice classe **les 100 premiers producteurs de polymères mondiaux** en fonction de leur contribution à la prolifération de déchets en plastique à usage unique. Le groupe français **Total** est considéré comme le 14^e plus important contributeur, et **Air Liquide** se place en 60^e position. Sam Fankhauser, professeur d'économie et de politique du changement climatique à la Smith School de l'université d'Oxford, a participé à la rédaction du rapport. Selon lui, il est indispensable clarifier le rôle des différentes entreprises dans la chaîne de valeur des plastiques car, jusqu'à présent, l'essentiel de la pression s'est concentré sur les détaillants.

L'indice a également classé **les cent premiers gestionnaires d'actifs** en fonction de l'importance de leur implication dans des sociétés produisant des polymères destinés à la fabrication de plastiques à usage unique, mais aussi **les banques selon le montant des prêts** qu'elles ont accordés à cette industrie entre 2011 et 2020. Plusieurs banques françaises sont citées : **BNP Paribas, Crédit agricole, Société générale et BPCE**. Elles occupent respectivement les 12^e, 15^e, 16^e et 87^e places.

Investisseurs : droits humains

Des investisseurs exhortent 106 entreprises à dévoiler leur politique sur les droits humains

L'Investor Alliance for Human Rights (IAHR) est une plate-forme d'action collective sur le respect des droits fondamentaux des personnes destinée aux investisseurs. Le rapport sur les droits de l'Homme dans les entreprises ([Corporate Human Rights Benchmark](#) – CHRB) note les entreprises sur la base d'indicateurs de **diligence raisonnable en matière de droits humains**. Au nom de 208 investisseurs mondiaux représentant 5 800 milliards de dollars d'actifs sous gestion, l'IAHR a adressé une [lettre](#) à [106 entreprises](#) qui ont obtenu un score nul dans le CHRB 2020. Aucune société française ne figure sur cette liste.

Pour son analyse, le CHRB utilise des indicateurs établis par les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme et le guide de l'OCDE sur le devoir de diligence pour une conduite professionnelle responsable. **Les secteurs à risque pris en compte dans ce rapport sont** : les produits agricoles, les vêtements, les industries extractives, la fabrication des TIC et, pour la première fois, la production automobile. Les deux tiers des constructeurs automobiles ont obtenu un score nul sur l'ensemble des mesures de diligence raisonnable en matière de droits humains, ce qui en fait le secteur le moins performant du CHRB. En 2020, l'IAHR avait envoyé une lettre à 95 entreprises sur la base de ces mêmes critères. Sur ces 95 sociétés, 79 continuent d'obtenir un score égal à zéro.

Le nombre d'entreprises qui répondent favorablement aux exigences du groupe d'investisseurs est encore très minoritaire. Pour autant, ces derniers estiment qu'il est **essentiel que les entreprises communiquent publiquement sur leurs engagements** en matière de droits humains, qu'elles décrivent leurs processus de diligence raisonnable ainsi que leurs actions correctives. Cela fournit aux investisseurs les informations nécessaires sur la manière dont les entreprises travaillent réellement pour s'acquitter de leur responsabilité à respecter les droits de l'Homme, et ce tout au long de leur chaîne de valeur. Pour motiver les entreprises à la traîne, certains investisseurs se disent également prêts à brandir la menace de batailles de mandats en assemblée générale et encouragent leurs pairs à demander des comptes aux entreprises récalcitrantes.

ENTREPRISES

Droits et libertés : Chine, TIC

Les compromis d'Apple avec le gouvernement chinois menacent les libertés individuelles

Le 17 mai, le quotidien américain *New York Times* a publié une nouvelle [enquête](#) sur les relations entretenues entre [Apple et le gouvernement chinois](#). Le journal cite des documents internes de l'entreprise et fait référence à des entretiens menés avec 17 employés ou anciens salariés de la firme. Lorsqu'elle a transféré les données des utilisateurs chinois vers des serveurs locaux, la société s'est engagée à ce que les informations soient en sécurité et gérées selon l'approche d'Apple en matière de confidentialité. Au départ, l'entreprise aurait exigé de garder aux États-Unis **les clés de cryptage pour déverrouiller les**

données, mais, huit mois plus tard, celles-ci se sont retrouvées en Chine. Les clés sont habituellement conservées sur des appareils spécialisés fabriqués par l'entreprise française Thales. Toutefois, la Chine n'approuvait pas ce choix. Apple a donc créé de nouveaux appareils pour pouvoir les stocker en Chine. Cependant, selon les documents examinés par le NYT, les experts en sécurité et les ingénieurs du groupe consultés par le journal, les compromis qu'Apple a faits avec les autorités chinoises ont rendu **quasiment impossible pour l'entreprise d'empêcher le gouvernement chinois d'accéder** aux courriels, photos, documents, contacts et emplacements de millions de résidents chinois stockés dans ses centres de données. La firme de Cupertino a réfuté ces accusations, a déclaré qu'elle contrôlait les clés qui protègent les données et qu'elle utilisait, en Chine, une technologie plus avancée que dans d'autres pays.

Droits sociaux : Cameroun, énergie

De la nécessité, pour un donneur d'ordre, de surveiller le climat social chez ses sous-traitants

En novembre 2018, le **groupe français EDF**, la Société financière internationale (SFI), filiale de la Banque mondiale, et l'État camerounais ont signé un accord portant sur la **construction du complexe hydroélectrique de Nachtigal au Cameroun**. Le projet est porté par la société NHPC (Nachtigal Hydro Power Company) et devrait, à terme, répondre à 30 % des besoins énergétiques du pays. NHPC est constituée d'EDF (40 %), de la SFI (20 %), de l'État du Cameroun (15 %), du fonds Africa50 de la Banque africaine de développement (15 %) et du fonds d'investissement français STOA (10 %). La crise sanitaire, en 2020, et les **récents remous sociaux** chez son principal sous-traitant – la Camerounaise de construction du barrage de Nachtigal (CCN), un consortium composé du français NGE Contracting, du belge Besix et du marocain SGTM – pourraient repousser la mise en service de l'ouvrage en 2024 au lieu de 2022 comme initialement prévu.

Début mai, la presse camerounaise a révélé un nouveau coup dur pour le projet, à savoir le licenciement de la directrice des ressources humaines de CCN. Les raisons de ce licenciement font suite à un audit qui a conclu à l'existence, pendant plusieurs mois, **d'environ 600 salariés fictifs**. Ce chiffre est à comparer à un effectif officiel global d'à peine 3 000 salariés. Cette découverte pourrait également, en partie, expliquer la pression sur les rémunérations à l'origine des remous sociaux et, potentiellement, un nouveau renchérissement du coût du projet. Elle justifie aussi la nécessité pour le principal actionnaire de NHPC, à savoir EDF, d'être plus attentif à la situation sociale chez ses sous-traitants dans le cadre de sa politique de responsabilité élargie.



Bulletin d'abonnement

Prix de l'abonnement d'un an à **Impact Entreprises**, soit 22 lettres électroniques : 117 euros.

ORGANISATION/SOCIETE
NOM/PRENOM
ADRESSE
CODE POSTAL/VILLE

Adressez vos commandes d'abonnement à :
CFIE, 19 rue des Trois Frères – 75018 Paris

